

N° CP *Sc/20-07*
Séance du *13* AVR. 2007

B051 – Acquisitions foncières
TERRITORIALISATION DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL
ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE DESTINE AU REGROUPEMENT
DES CENTRES MEDICO-SOCIAUX DE WITTENHEIM ET DE KINGERSHEIM

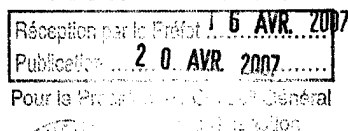
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-05/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU les avis domaniaux des 12 avril et 11 juillet 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'acquérir les parcelles de terrains cadastrées sous :
Commune de WITTENHEIM – Section 42 n° 216/32 et 217/32 d'une contenance totale de 20 a 97 ca, au prix de 283 100 €.
- ❖ Précise que les crédits correspondants sont inscrits sur l'enveloppe 89846, chapitre 21, nature 2115, fonction 0202 du budget départemental.
- ❖ Autorise le Président ou son représentant à signer les actes d'acquisition correspondants.

Acte certifié exécutoire



Ludovic LIONS

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT
Charles BUTTNER
Charles BUTTNER